

COMMUNE DE PRADINES  
42630

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande d'arrêté de réglementation de circulation et du stationnement du Sou des Ecoles le mardi 31 octobre 2023.

Considérant que pendant la durée de la **soirée « Halloween » organisée par le Sou des Ecoles le 31 octobre 2023**, il y a lieu de modifier la circulation ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le mardi 31 Octobre 2023 de 17h30 à 01h30, la rue du 14 Juillet située sur la VC n° 05 sera barrée à la circulation dans les deux sens, sauf pour les riverains.

**Article 2** : Une déviation appropriée sera mise en place.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La gendarmerie de St Symphorien de Lay
- Le Sou des Ecoles.

Fait à PRADINES, le 23 Octobre 2023.

Le Maire,  
Charles BRUN.

